

Description

[0001] La présente invention concerne une pochette, notamment en papier, qui est constituée de deux flancs latéraux, solidarisés sur trois côtés. Elle concerne plus particulièrement une pochette de ce type dont l'ouverture est facilitée grâce à la configuration particulière des bords de ses deux flancs selon le côté ouvert.

[0002] Pour faciliter l'ouverture d'une pochette, on a déjà proposé, notamment dans le document FR. 2.740.071, que les deux flancs latéraux aient des hauteurs différentes en sorte qu'existent, sur la partie supérieure d'un flanc donné, une bande de préhension permettant à l'utilisateur de se saisir de la pochette, le long de son ouverture, et de faciliter l'introduction des documents à introduire dans celle-ci.

[0003] Selon le demandeur, cette solution n'est cependant pas optimale dans la mesure où l'utilisateur ne peut pas avoir accès immédiatement aux deux flancs de la pochette et les écarter pour introduire les documents dans l'ouverture.

[0004] On connaît par le document GB.300.470 une pochette qui est formée de deux flancs latéraux et fermée sur trois côtés et dont les bords des deux flancs, selon le côté ouvert, ont des tracés qui diffèrent l'un de l'autre en sorte que soit dégagée, pour chaque flanc, une zone dite d'ouverture, qui ne se superpose pas à l'autre flanc. Ces deux zones d'ouverture se présentent sous forme d'extensions ou lèvres ayant la configuration de dômes et, qui sont décalées l'une par rapport à l'autre. Ces extensions serviront au positionnement des doigts pour l'ouverture de la pochette. En appliquant une pression dans la même direction mais de sens opposé sur les deux extensions, on écarte l'un de l'autre les deux flancs latéraux et on obtient ainsi l'ouverture de la pochette.

[0005] Cependant, à l'usage, après plusieurs manipulations, les extensions peuvent se plier le long du bord supérieur du flanc, voire même se détériorer jusqu'à la déchirure.

[0006] Le but de la présente invention est de pallier cet inconvénient.

[0007] Ceci est obtenu du fait que dans la pochette de l'invention, le tracé du bord d'un flanc déterminé, selon le côté ouvert, comporte d'une extrémité à l'autre du bord et sur toute la largeur L de la pochette, une première portion ascendante et une seconde portion descendante, définissant entre-elles un sommet excentré. Ce sommet est excentré lorsque la largeur occupée par une portion ascendante diffère de celle occupée par la portion descendante du même flanc. Le caractère ascendant du tracé est pris en référence par rapport à la ligne droite qui relie les deux extrémités du bord supérieur d'un flanc donné, selon le côté ouvert. Le fait que, partant d'une extrémité donnée, le tracé soit ascendant a pour effet que la zone d'ouverture d'un flanc donné se trouve au-dessus de cette ligne droite reliant les deux extrémités du bord supérieur dudit flanc selon

le côté ouvert. Cette disposition particulière permet de ne pas réduire le volume intérieur de la pochette contrairement à ce qui se passerait si le tracé était d'abord descendant.

[0008] Avantagement le sommet excentré est situé environ de 15 à 30% de la largeur d'un flanc donné. Ce décalage, relativement important, entre les deux sommets excentrés permet d'obtenir une surface également importante pour chaque zone d'ouverture, ce qui facilite la préhension de celle-ci par l'utilisateur.

[0009] De préférence le sommet excentré est atténué par un profil convexe.

[0010] De préférence également la portion la plus ascendante forme, avec la ligne rectiligne joignant les deux extrémités du bord supérieur d'un flanc déterminé, un angle α de l'ordre de 15 à 30°, tandis que la portion la moins ascendante forme avec la même ligne droite un angle β de l'ordre de 3 à 7°.

[0011] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va être faite d'un exemple préféré de réalisation d'une pochette en papier, fermée sur trois côtés, et présentant deux zones d'ouverture décalées, illustrée par le dessin annexé dans lequel :

- 25 - La figure 1 est une représentation schématique en perspective d'une pochette,
- La figure 2 est une représentation schématique en plan du profil découpé de la feuille de papier servant à la production de la pochette de la figure 1,
- 30 - Les figures 3 et 4 sont des représentations schématiques montrant deux mouvements relatifs d'une pochette par rapport à un rayonnage.

[0012] La pochette 1 de l'invention est une pochette en papier, qui est fermée sur trois côtés. Une telle pochette 1 est destinée à contenir des documents 2 qui sont introduits par l'ouverture 3 de la pochette 1 dans le volume intérieur de celle-ci délimité par les deux flancs latéraux 4,5 qui sont solidarisés selon leurs deux côtés longitudinaux 6, 7 et leur côté transversal 8.

[0013] Une telle pochette est réalisée de manière habituelle par pliage et collage d'une feuille de papier présentant une découpe particulière telle que celle illustrée à la figure 2. Cette feuille 9 présente une ligne transversale 10 de pliage, correspondant au côté transversal 8 de liaison des deux flancs latéraux 4,5. Elle présente également de part et d'autre du premier flanc 4 deux bandes 11, 12 longitudinales constituant les pattes d'attache des deux flancs 4,5 selon les côtés longitudinaux 6,7. Après la découpe de la feuille 9, les pattes d'attache 11,12 sont encollées, puis le second flanc 5 est rabattu sur le premier selon la ligne de pliage 10. Enfin les pattes d'attache 11,12 sont rabattues sur le second flanc 5 selon les lignes de pliage 13,14 et on obtient ainsi la pochette 1 terminée après collage définitif desdites pattes 11,12 sur le second flanc 5.

[0014] Les deux flancs 4,5, au niveau de l'ouverture 3, depuis leurs extrémités communes 14,15 ont des tra-

cés qui diffèrent l'un de l'autre en sorte que soit dégagée, pour chaque flanc 4,5, une zone d'ouverture 16,17 qui ne se superpose pas à l'autre flanc.

[0015] Dans l'exemple illustré, le tracé de chaque flanc est identique mais inverse, de sorte que la pochette n'a pas de sens particulier lors de son placement dans le rayonnage.

[0016] Le tracé du bord du premier flanc 4, partant d'une première extrémité commune 14 jusqu'à l'autre extrémité commune 15, a une forme ascendante sur une première portion 18 et descendante sur une seconde portion 19. Les deux portions 18,19 définissent entre-elles un sommet 20 qui, de préférence, est adapté pour avoir une forme convexe de manière à ne pas créer de points d'accrochage pour la pochette. Pour le second flanc 5, le tracé est identique mais inversé, partant de la seconde extrémité commune 15 et non de la première 14. La longueur de la première portion ascendante 18, 18' est nettement plus importante que la longueur de la seconde portion descendante 19, 19', de sorte que les deux sommets 20,20' sont très largement décalés l'un par rapport à l'autre sur la pochette 1.

[0017] Pour réaliser l'ouverture de la pochette 1, il suffit à l'utilisateur de se saisir de chaque zone d'ouverture 16,17 et de les écarter l'une de l'autre en exerçant manuellement une poussée dans la même direction mais de sens opposé selon les flèches F et G de la figure 1.

[0018] Il est à souligner que, lors de cette ouverture, la déformation de la partie haute de la pochette diffère très sensiblement de celle d'une pochette ne présentant pas de zones d'ouverture conformes à l'invention. Dans ce dernier cas, les efforts s'appliquent sur les deux extrémités communes 14,15 qui correspondent à des rainures pliées et sont donc fragilisées par les opérations de pliage et de rainurage. Dans le cas de la pochette de l'invention, les tractions antagonistes exercées sur les deux zones d'ouverture 16,17 vont faire prendre à la partie haute la configuration générale d'une ellipse en trois dimensions, sans qu'il y ait d'application d'efforts préférentiels sur les deux extrémités communes 14,15. C'est donc un autre avantage de l'invention que d'augmenter la résistance à la déchirure de la pochette au moment de l'ouverture.

[0019] De préférence le sommet 20,20' d'une zone d'ouverture donnée 16,17 se trouve situé à une distance l d'une extrémité commune 15 qui est d'environ 0,15 à 0,30 fois la largeur L de la pochette. De plus de préférence l'angle α que fait la portion la plus ascendante 19 avec la ligne droite reliant les deux extrémités communes 14,15 est de l'ordre de 15 à 30°, tandis que l'angle β que fait avec cette même ligne droite 21 la portion la moins ascendante 18 est de l'ordre de 3 à 7°.

[0020] Ces dispositions particulières permettent d'obtenir des zones d'ouverture 16,17 qui aient une surface de préhension suffisante par l'utilisateur et également qui évitent la déchirure des coins supérieurs de la pochette correspondant aux extrémités communes 14,15 lors de la mise en place du retrait de ladite pochette 1

d'un rayonnage à partir d'une hauteur où le déplacement de la pochette 1 n'est pas horizontal.

[0021] Cet avantage ressort mieux de l'examen de la figure 3, qui montre la position de la pochette 1 lorsqu'elle est retirée d'un rayonnage qui se trouve trop haut par rapport à l'utilisateur c'est-à-dire que son déplacement n'est pas horizontal mais en oblique de haut en bas. Lors de ce retrait, selon la flèche J, c'est la portion 19 du flanc 4 qui est susceptible de venir en contact avec la partie supérieure 22 du rayonnage 23. Ce contact se faisant sur une ligne continue entraîne moins de risques de dégradations que si celui-ci intervenait sur un coin de la pochette. Cette disposition particulière permet également d'éviter la déchirure de la pochette au niveau du milieu supérieur 23 des flancs 4,5, comme cela ressort de l'examen de la figure 4, lorsque la pochette est retirée d'un rayonnage qui se trouve trop bas par rapport à l'utilisateur. Son déplacement est alors de bas en haut selon la flèche K, avec un mouvement de rotation vers le haut susceptible de venir mettre en contact le milieu supérieur des flancs avec la partie inférieure 22a de la tablette 22. Pour une pochette à flancs rectangulaires ayant une hauteur donnée, le milieu est à ladite hauteur depuis le fond; par contre dans la pochette précitée de l'invention la hauteur est prise depuis le sommet de la zone d'ouverture et le milieu 23 est donc à une hauteur inférieure. Cette disposition particulière des deux sommets excentrés permet ainsi de limiter fortement les contacts entre la tablette 22 et le milieu 23.

Revendications

1. Pochette (1), notamment en papier, formée de deux flancs latéraux (4,5) et fermée sur trois côtés (6,7,8), dont les bords des deux flancs (4,5), selon le côté ouvert, ont des tracés qui diffèrent l'un de l'autre en sorte que soit dégagée, pour chaque flanc (4,5), une zone dite d'ouverture (16), qui ne se superpose pas à l'autre flanc (5), caractérisée en ce que le tracé du bord d'un flanc déterminé, selon le côté ouvert, comporte d'une extrémité (14) à l'autre (15) du bord et sur toute la largeur (L) de la pochette (1), une première portion ascendante (18) et une seconde portion descendante (19), définissant entre-elles un sommet excentré (20).
2. Pochette selon la revendication 1 caractérisée en ce que le sommet excentré (20) est situé environ de 15 à 30% de la largeur (L) d'un flanc donné (4).
3. Pochette selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisée en ce que le sommet excentré est atténué par un profil convexe.
4. Pochette selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que la portion (19) la plus ascendante forme, avec la ligne rectiligne (21) joignant

les deux extrémités (14,15) du bord supérieur d'un flanc déterminé (4) , un angle α de l'ordre de 15 à 30°, et la portion la moins ascendante (18) forme avec la même ligne droite (21) un angle β de l'ordre de 3 à 7°.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

4

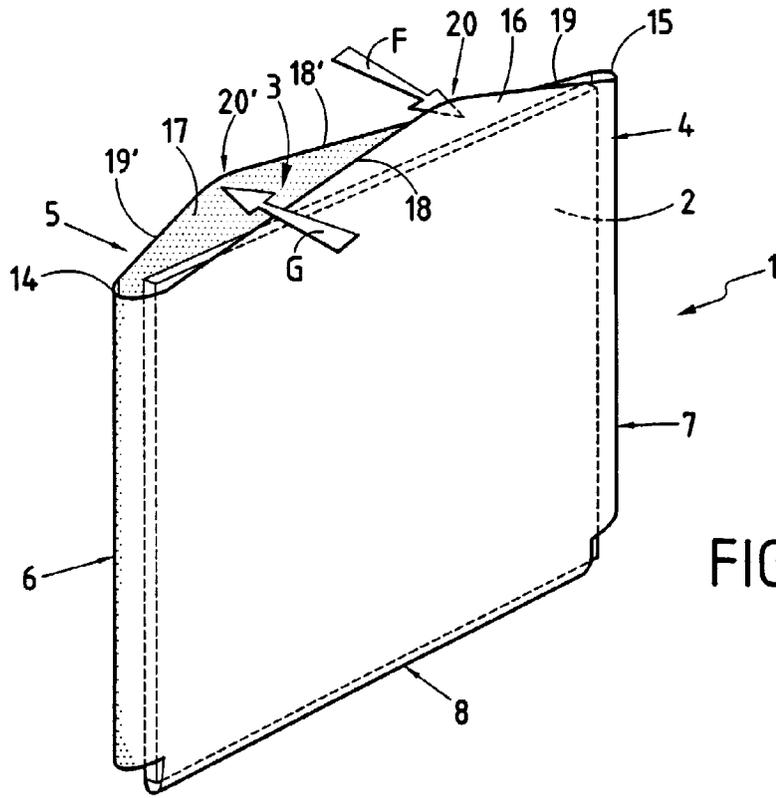


FIG.1

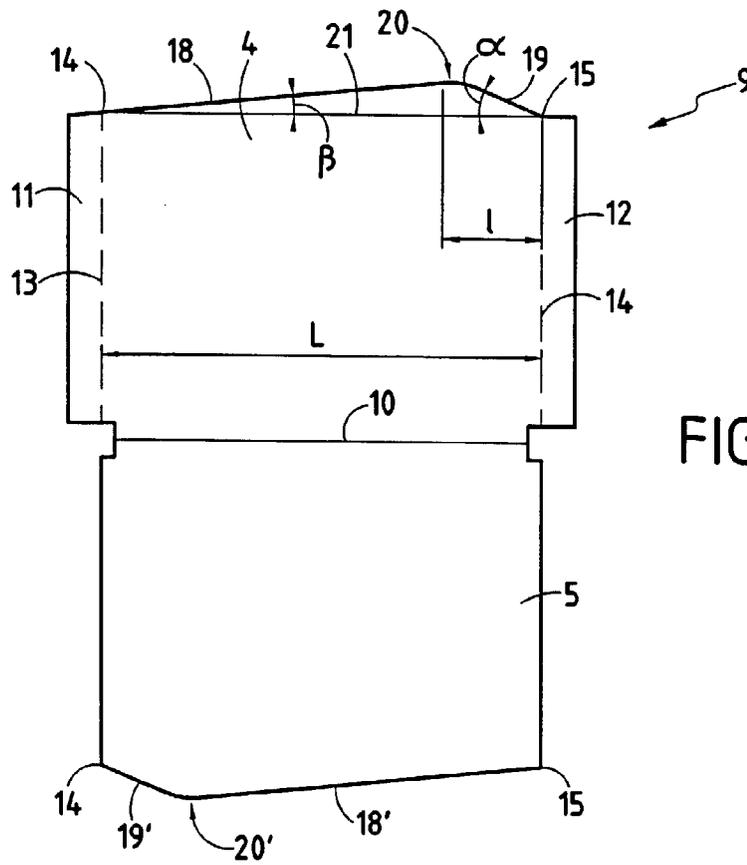
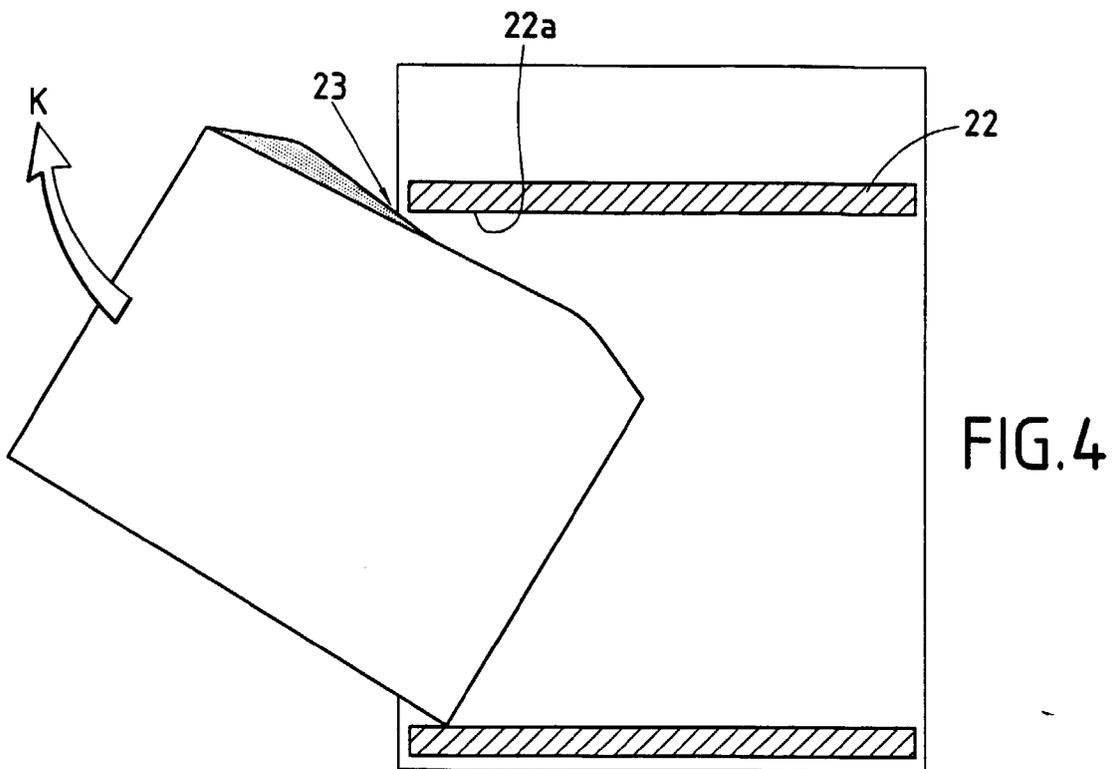
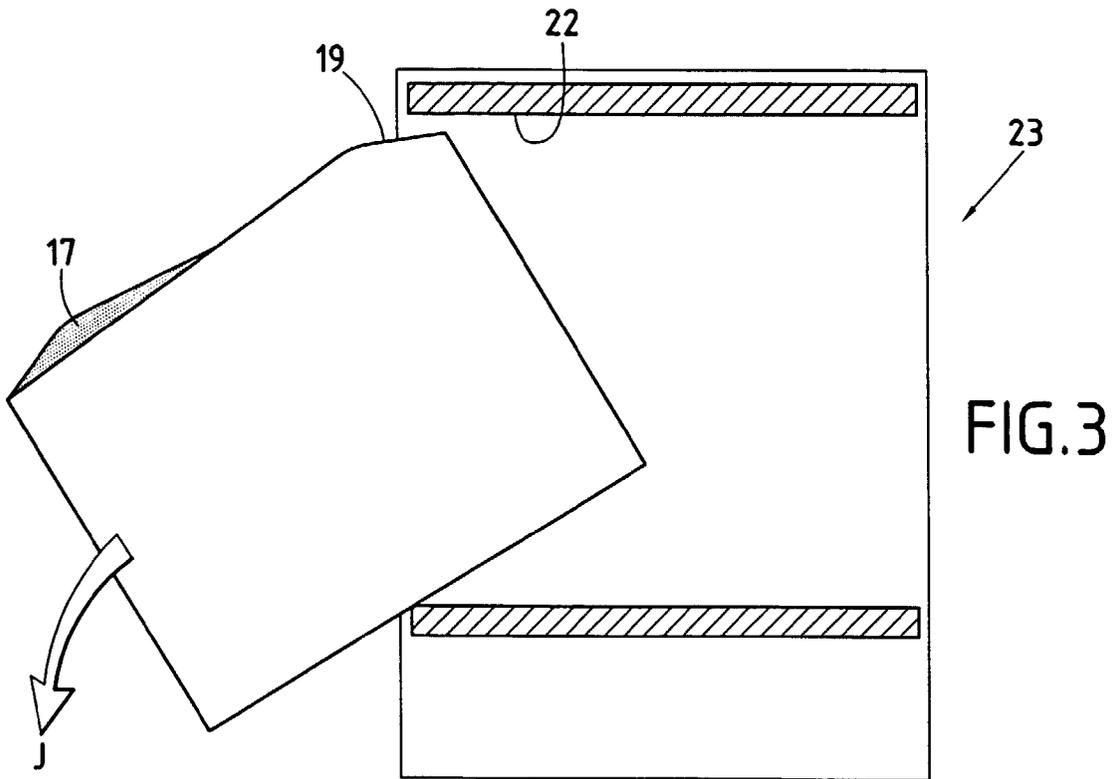


FIG.2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 49 0006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	GB 300 470 A (WILSON) * le document en entier * ---	1-6	B42F7/02
A	EP 0 563 655 A (FAVORIT) 6 octobre 1993 * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 6 mai 1999	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (P/4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 49 0006

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-05-1999

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 300470 A		AUCUN	
EP 563655 A	06-10-1993	IT 226432 Z	16-06-1997

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82